

Don d'argent régulier à un partculier

Par Cohendy Sasha, le 13/12/2016 à 20:43

Bonjour.

Ma femme et moi sommes artistes plasticiens, nous ne pouvons pas nous concentrer pleinement sur notre production artistique si nous avons un travail alimentaire à côtés, j'aimerais donc demander aux personnes qui souhaitent nous soutenir dans notre démarche de nous faire des "micro dons réguliers".

1 euro serait viré de leur compte au notre automatiquement une fois par mois, une si petite somme ne leur manquerait pas, mais si 600 ou 700 personnes participent, cela nous suffira pour vivre et travailler tous les jours sur notre production.

En échange nous tiendrions un site internet que nous mettrions régulièrement à jour afin qu'ils puissent observer et commenter le couple d'artistes qu'ils subventionneraient.

Savez vous si ce genre de projet est légal, et si il est réalisable?

Merci d'avance pour vos réponses.

Aussi, je vous laisse le lien de notre Facebook, peut être que certains s'intéressent à l'art. https://www.facebook.com/DashaetSasha/?ref=bookmarks